



Violences et rapports de genre
à La Réunion, en Guadeloupe
et en Martinique

Violences envers les femmes dans les espaces publics, au travail et dans les couples en Martinique

Premiers résultats de l'enquête Virage dans les Outre-mer

Stéphanie Condon, Sandrine Dauphin, Justine Dupuis
et l'équipe de Virage dans les Outre-mer



**L'équipe Virage dans les Outre-mer souhaite
remercier particulièrement pour leur relecture :
Michel Bozon, Didier Breton,
Elizabeth Brown et Sylvie Cromer.**

Reconnues à l'échelle internationale comme un problème social majeur, les violences envers les femmes ont fait l'objet de nombreuses études et enquêtes statistiques au cours des vingt dernières années. En France, une première enquête nationale sur les violences envers les femmes, l'Enveff⁽¹⁾, réalisée en 2000, a marqué une étape importante dans la prise en compte politique de ces violences, ainsi que dans la légitimation du phénomène des violences de genre en tant qu'objet scientifique. Celles-ci s'exercent pour les femmes selon un *continuum* qui inclut toutes les formes d'agressions, verbales, psychologiques, physiques et sexuelles. À la demande des acteurs et actrices associatifs et politiques locaux, l'Enveff a été dupliquée à La Réunion en 2002, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie en 2003, et en Martinique en 2008.

La question du renouvellement de cette expérience d'enquête s'est très vite posée. C'est ainsi qu'une nouvelle enquête, nommée Violences et rapports de genre (Virage)⁽²⁾, concernant aussi les hommes, a été réalisée par l'Ined en 2015, mais limitée à la France hexagonale pour des raisons techniques et méthodologiques. Toutefois, les acteurs-rices associatif-ve-s et les élu-e-s, préoccupé-e-s par ce qui était perçu comme une augmentation des violences interpersonnelles, notamment à l'encontre des femmes, ont demandé que cette enquête puisse être à nouveau étendue à leurs territoires. L'enquête Virage dans les Outre-mer a donc été mise en œuvre par l'Ined en 2018 (encadré) et conduite dans trois départements et régions d'Outre-mer : La Réunion, la Guadeloupe, et la Martinique qui fait l'objet de ces premiers résultats.

L'enquête Virage dans les Outre-mer

Objectifs

À l'instar de l'enquête Virage dans l'hexagone, l'objectif central de l'enquête Virage dans les Outre-mer vise à mesurer, pour les femmes et les hommes, les faits de violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles. Ces faits concernent d'une part, les violences vécues au sein de la sphère conjugale, au travail et dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois et, d'autre part, celles vécues toute la vie non seulement dans ces mêmes sphères mais également dans la sphère familiale et durant les études. Elle cherche à actualiser et prolonger les connaissances des violences de genre dans les Outre-mer en prenant en compte les changements sociétaux intervenus depuis l'Enveff-Martinique en 2008. Elle contribue, dès lors, à mieux évaluer les spécificités locales dans la survenue, l'expérience et les conséquences des violences.

Méthodologie

Le mode de collecte est le téléphone, modalité de passation la plus adaptée pour des enquêtes sur les violences, permettant la confidentialité pour l'enquêté-e. L'enquête a été menée par des enquêtrices/enquêteurs créolophones. L'échantillon a été constitué à partir de bases de numéros téléphoniques générés de façon aléatoire (environ 40 % de téléphones fixes et 60 % de portables). Le questionnaire avait une durée de passation moyenne de 45 minutes. Afin de ne pas préjuger de ce qui peut être ou non considéré par les répondant-e-s comme de la violence, l'enquête a été, comme les précédentes, présentée comme une enquête sur les modes de vie, la santé et la sécurité ; l'emploi des termes « violent » et « violence » a été exclu au profit de l'énoncé, pour chaque espace, de faits et d'actes précis (insultes, menaces, agressions verbales, chantage ou pressions psychologiques, agressions physiques, pratiques et relations sexuelles imposées) dont les personnes enquêtées auraient pu être victimes.

La collecte a été réalisée en Martinique du 22 janvier au 13 décembre 2018 par Ipsos Outre-mer. 2 817 questionnaires ont été récoltés (2 015 femmes et 802 hommes), constituant un échantillon représentatif des personnes de chaque sexe de 20 à 69 ans. Des coefficients de redressement ont été appliqués afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon, adossé à la structure de la population martiniquaise issue du recensement de 2015. Les résultats présentés sont pondérés.

Financement

Cette enquête est financée au niveau national par le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, le ministère des Outre-mer, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et la radicalisation, le Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse nationale des allocations familiales, Santé publique France, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la Caisse des dépôts et consignations. Au niveau territorial, elle est financée par l'Agence régionale de Santé.

(1) Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, 2000), coordonnée par Maryse Jaspard (Idup : Institut de démographie-université de Paris I) avec la participation de chercheuses et chercheurs du CNRS, de l'Idup, de l'Inserm, de l'Ined, de l'université de Lyon II.

(2) C. Hamel et l'équipe Virage, 2014, Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes – descriptif du projet d'enquête, Document de travail n° 212, Ined.

Moins d'un an après la fin de la collecte en Martinique, nous sommes en mesure de fournir des premiers indicateurs sur les violences envers les femmes. Des éléments de comparaison sont donnés à titre indica-

tif avec l'Enveff-Martinique de 2008⁽³⁾ et avec Virage dans l'hexagone qui constitue une moyenne nationale et dont l'ensemble des résultats n'est pas encore publié à ce jour⁽⁴⁾.

Les violences dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois

Dans l'enquête Virage sont considérés comme des espaces publics les lieux fréquentés au quotidien pour se rendre au travail, faire ses courses, ou bien passer des moments de détente, comme les parcs, les plages, les bars, les salles de cinéma, de spectacles ou de sport. Ils incluent aussi les lieux publics comme les hôpitaux, les cabinets médicaux et les services administratifs. Ils peuvent être proches du domicile, connus, ou plus éloignés sur l'ensemble du territoire.

À la Martinique, ces lieux se répartissent entre les espaces ruraux et les bourgs plus ou moins isolés du Nord de l'île, les petites villes et stations balnéaires du Sud et la grande agglomération de Fort-de-France. Le principal bassin d'emploi concentré dans le centre de l'île génère un afflux de déplacements domicile-travail à partir des communes environnantes – très majoritairement en automobile (90 %) – autant pour les femmes que pour les hommes⁽⁵⁾. En outre, les conditions climatiques favorisent un mode de vie extérieur où l'on rencontre du monde, le plus souvent des personnes connues – l'insularité favorisant l'interconnaissance. À l'exception des quartiers de résidences touristiques, il n'est pas habituel pour les femmes de sortir, surtout seules, après la tombée de la nuit.

En 2008, l'enquête Enveff-Martinique⁽⁶⁾ avait permis de mesurer et de contextualiser pour la première fois les actes de violence subis par les femmes dans les espaces publics. Elle avait relevé le sexisme de ces espaces, même si les déclarations de faits de violence étaient moins élevées que dans l'hexagone (12 % des femmes résidant en Martinique contre 19 %). Comme pour l'hexagone, les expériences de violence dans les espaces publics étaient plus courantes dans les lieux fréquentés habituellement. Les résultats présentés ici sont donc à resituer par rapport à ceux de 2008 afin d'en souligner les évolutions⁽⁷⁾. En outre, la mobilisation, depuis peu, contre le harcèlement sexiste et sexuel de rue, ainsi que la campagne #MeToo, conjuguées à la montée en puissance de l'activité associative et de l'action publique depuis dix ans, ont sans doute facilité la reconnaissance et la dénonciation des faits de violences au sein des espaces publics.

Les faits investigués

Comme pour tous les autres modules du questionnaire explorant l'expérience de violences, l'élaboration du module « espaces publics » visait à permettre de révéler les faits vécus, y compris ceux qui pourraient paraître anodins. Pour ces faits, des questions sont posées concernant : la fréquence (regroupée en 3 modalités : « non » ; « oui une fois » ; « oui plusieurs fois ») ; les caractéristiques des auteur·e·s (sexe ; seul·e·s ou en groupe ; connu·e·s ou pas) ; la gravité perçue de l'acte ; le contexte de sa survenue et ses conséquences.

Toutes les femmes participant à l'enquête sont passées par ce module et ont répondu aux 9 questions décrivant des faits subis dans les espaces publics. Au regard du contexte sur le harcèlement de rue qui a été depuis l'objet d'une loi⁽⁸⁾, deux questions ont été ajoutées à l'enquête Virage par rapport à l'enquête Enveff, à savoir les interpellations sous prétexte de drague ainsi que les propositions sexuelles insistantes. Les faits subis dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ont ensuite été classés en 5 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : insultes et autres violences verbales, y compris à caractère sexiste ou raciste.
2. *Interpellation sous un prétexte de drague* : être sifflée, abordée ou interpellée sous un prétexte de drague.
3. *Harcèlement* : être suivie avec insistance ; propositions sexuelles insistantes.
4. *Violences physiques* : être prise dans une bagarre ; recevoir des coups, gifles, menaces avec objets ou armes ; tentatives de meurtres.
5. *Violences sexuelles* : être embrassée de force, touchée aux seins et/ou aux fesses ; subir des attouchements du sexe ; tentatives de rapports forcés et viols.

(3) L'enquête de 2008, dirigée par Nadine Lefaucheur et Elizabeth Brown, se dénommait : Genre et violences interpersonnelles en Martinique.

(4) Pour les violences au cours des 12 derniers mois, seuls les résultats qui concernent les espaces publics ont été publiés : voir A. Lebugle *et al.*, 2017, « Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes », *Population et sociétés*, 550 ; <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/violences-espaces-publics--jeunes-femmes-grandes-villes/>.

(5) Insee, « Une intensification des déplacements domicile-travail en Martinique », *Insee Flash Martinique*, 44, juin 2016.

(6) E. Brown et N. Lefaucheur, 2012, « Les violences subies dans les différents espaces de vie en Martinique », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 17, p. 73-107.

(7) Compte tenu des différences dans la formulation des questions, la comparaison entre Virage-Martinique et Enveff-Martinique se limitera aux questions identiques sinon aux tendances plus générales.

(8) Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dite loi « sur le harcèlement de rue ».

Les femmes toujours confrontées au sexisme dans les lieux publics

Près de 3 femmes sur 5 (57 %) ont déclaré au moins un fait subi dans les espaces publics au cours des 12 mois précédant l'enquête, contre un quart en France hexagonale⁽⁹⁾. La violence dans les espaces publics est principalement de forme verbale (insultes), ou d'actes de harcèlement mais prend très rarement la forme d'agressions physiques ou sexuelles (tableau 1). L'enquête révèle que 51 % des femmes résidant en Martinique déclarent avoir été la cible d'interpellations sous prétexte de drague, plus d'1 femme sur 10 (14 %) dit avoir été victime de harcèlement ou d'atteintes sexuelles et 4 % ont subi un ou plusieurs actes de violence sexuelle. Plus d'1 femme sur 8 (13 %) déclare avoir subi des insultes et 3 % des femmes avoir été victimes de violences physiques.

Les faits déclarés les plus courants dans les espaces publics sont les sifflements ou interpellations sous un prétexte de drague : ils concernent la moitié des femmes (51 %) et leur taux est 2,5 fois plus élevé que dans l'hexagone (où le taux est près de 20 %). Pour près de 9 femmes sur 10, ce sont des actes subis plusieurs fois dans l'année. Dans l'ensemble, les femmes ayant déclaré avoir subi ce type d'actes les considèrent sans gravité, néanmoins 8 % d'entre elles les ressentent comme graves.

L'insulte, qui concerne environ 13 % des femmes (taux plus élevé que les 8 % déclarés dans l'hexagone), est en augmentation depuis l'enquête de 2008 (où la prévalence enregistrée était alors de 7 %). En outre, 2 victimes sur 5 considèrent ces insultes comme graves.

Même si les sifflements et les interpellations sous un prétexte de drague se situent sur le *continuum* des comportements sexistes et des violences à l'encontre des femmes, pour celles qui ont été interrogées, ces faits

se distinguent nettement de ceux associés à du harcèlement. Ainsi, 10 % des femmes déclarent avoir subi des propositions sexuelles insistantes malgré leur refus (contre 1 % seulement dans l'hexagone), dont la moitié plusieurs fois. Ce sont des actes et des comportements qui dérangent fortement, 43 % des victimes les considérant comme graves.

Une femme sur 20 (5 %) déclare avoir été suivie avec insistance et souvent plusieurs fois dans l'année. Ces faits, qui ont pu provoquer un sentiment de peur, ont été jugés comme graves ou très graves par les deux tiers des femmes ayant été suivies au moins une fois.

Une femme sur 25 (soit 4 %) déclare avoir été touchée au moins une fois aux seins ou aux fesses, ou coincée et embrassée sans consentement. Pour les trois quarts d'entre elles (75 %), il s'agit d'un fait grave. En ce qui concerne les attouchements du sexe, le viol ou la tentative de viol, les déclarations sont en revanche très rares (0,5 %).

Les violences physiques dans les espaces publics sont déclarées par près de 3 % des femmes au moins une fois. Un peu plus de 1 % disent avoir été prises dans une bagarre, un peu moins de 1 % giflées, secouées brutalement ou frappées et la même proportion a été menacée avec une arme⁽¹⁰⁾. Pour plus du quart des femmes, ce type d'actes a été déclaré comme subi plusieurs fois dans l'année et plus de la moitié des femmes ayant déclaré un ou plusieurs types de violences physiques les considèrent comme graves.

Par rapport à l'enquête Enveff, en s'appuyant sur les questions similaires⁽¹¹⁾, le taux de femmes déclarant avoir été insultées et celles ayant été suivies avec insistance a augmenté. En 2008, 5 % des femmes interrogées disaient avoir subi des « propos ou des attitudes sexuelles gênantes », un taux à mettre en regard avec

Tableau 1. Proportion de femmes* déclarant des faits de violence dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon le type de violence, la fréquence et la gravité (%)

Type de violences	Virage-Martinique 2018, N = 2 015		
	Au moins une fois...	... dont plusieurs fois	... dont déclaré grave
Insultes	12,6	51,3	39,9
Sifflements et interpellations sous prétexte de drague	51,3	87,8	7,8
Harcèlement	13,7	58,2	50,9
Propositions sexuelles insistantes	10,2	66,3	42,6
Être suivie avec insistance	5,2	27,7	64,9
Violences physiques	2,6	26,9	56,9
Être prise dans une bagarre	1,3	ns	ns
Être giflée, frappée, secouée avec brutalité	0,8	ns	ns
Menaces avec arme, tentatives de meurtre	0,7	ns	ns
Violences sexuelles	3,7	40,4	74,9
Attouchements seins, fesses, embrasser de force	3,6	33,4	75,4
Tentatives de viol et viol	0,5	ns	ns

Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Martinique. * Une même femme peut être concernée par plusieurs faits ; ns : en raison d'effectifs trop faibles, il n'est pas possible de donner la fréquence et la gravité. *Lecture* : 12,6 % de femmes ont déclaré avoir subi des insultes au cours des 12 derniers mois dont 51,3 % d'entre elles plusieurs fois et 39,9 % les considérant graves. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Martinique), Ined, 2018.

(9) A. Lebugle et al., 2017, *op. cit.*

(10) Pour rappel : le questionnaire ne permet pas de savoir si plusieurs types de faits ont été subis au même moment.

(11) Seulement 4 questions du module « Espaces publics » du questionnaire Virage dans les Outre-mer ont des équivalents identiques dans Enveff-Martinique.

les 10 % de femmes interrogées ayant déclaré avoir subi des propositions sexuelles insistantes. Cette augmentation des déclarations est sans doute en partie expliquée par une baisse du seuil de tolérance ainsi qu'une plus grande propension à en parler. Toutefois, la comparaison avec les taux enregistrés dans l'hexagone pour les interpellations sous prétexte de drague et pour les propositions sexuelles insistantes – respectivement 3 fois et 10 fois plus élevés en Martinique –, suggère que les femmes sont particulièrement ciblées par du harcèlement sexiste et sexuel lors de leurs déplacements dans les espaces publics martiniquais. C'est un sujet qui mérite une étude approfondie.

Un contexte de forte interconnaissance pour les violences sexistes et sexuelles

Les auteurs des différents faits sont quasi exclusivement des hommes : 97 % pour les sifflements et les interpellations sous prétexte de drague et les propositions sexuelles insistantes ; 85 % pour le fait d'être suivie avec insistance. Si, dans la grande majorité des situations, l'auteur est un homme seul, dans environ 1 cas sur 10 il s'agit d'un groupe d'hommes, voire un peu plus pour les interpellations sous prétexte de drague (12 %). Lorsqu'il s'agit de violences verbales, si les deux tiers des auteurs sont des hommes seuls (65 %), les auteur-e-s d'insultes peuvent être également des femmes seules (21 %).

Les femmes déclarent être principalement victimes d'actes de la part d'inconnus (81 % pour les faits de drague, 73 % pour les insultes). Toutefois, les auteurs des faits déclarés sont beaucoup moins souvent des inconnus par rapport à l'hexagone, notamment en ce qui concerne les propositions sexuelles insistantes (seulement 36 % d'inconnus contre 67 % dans l'hexagone) et les attouchements des seins ou des fesses (49 % d'inconnus contre 85 % dans l'hexagone). De même, dans le cas des violences verbales ou physiques, les auteur-e-s sont souvent des voisins ou des personnes vues dans le voisinage. Ces résultats doivent être resitués dans un contexte social et relationnel souvent tendu qui caractérise ce territoire insulaire à fort niveau d'interconnaissance.

Des faits subis par les femmes dans des lieux fréquentés régulièrement et dans la journée

Suivant le nombre de faits et leur gravité, il était demandé aux personnes de choisir le fait le plus marquant pour lequel le contexte était alors précisément décrit (figure 1). La majorité des violences déclarées par les femmes se sont déroulées dans des lieux fréquentés régulièrement (73 %) et lorsqu'elles étaient seules (70 %). Dans la plupart des cas, les victimes se trouvaient dans la rue (46 %), sinon dans le centre-ville ou dans un centre commercial (18 %). Même en voiture, les femmes ne sont pas à l'abri de faits de violence (7 %) comme les insultes ou le fait d'être suivies. Les transports en commun sont plus rares que dans les grands centres urbains

dans l'hexagone, ce qui explique la prévalence relativement faible (3 % des lieux cités)⁽¹²⁾.

Les lieux où se sont déroulés les faits semblent ainsi être particulièrement genrés, surtout à certains moments de la journée. Des recherches réalisées à l'échelle internationale, et en France, ont étudié la façon dont les femmes circulent à travers les espaces publics, notamment dans les grandes villes et évitent de se retrouver seules dans des lieux perçus comme dangereux afin de prévenir des situations à risques⁽¹³⁾. Ces lieux sont souvent les nœuds d'échanges urbains, les endroits où les hommes s'attardent, les espaces festifs, et le plus souvent, la nuit. En Martinique, 15 % des faits ont été vécus la nuit, dont 4 fois sur 10 dans des lieux festifs comme les bars, les restaurants, les boîtes de nuit, les salles de concert. Les femmes sont encore peu nombreuses à s'aventurer seules dans les lieux publics après la tombée de la nuit (rarement ou jamais pour 61 % d'entre elles). Ceci explique certainement que les faits déclarés se déroulent le plus souvent dans la journée (63 %). Dans 22 % des cas, ils ont eu lieu soit très tôt le matin ou à la tombée de la nuit, correspondant aux moments de la journée où les femmes se déplacent pour se rendre à leur lieu de travail ou d'études, ou en revenir.

Une exposition aux risques liée à l'âge, aux modes de socialisation et de fréquentation des espaces publics

Comme dans l'hexagone et dans l'enquête Enveff-Martinique de 2008, les femmes jeunes sont les plus exposées aux violences mais à des degrés différents selon le type d'acte. Elles sont nettement plus souvent la cible de sifflements ou d'interpellations sous un prétexte de drague : les trois quarts des 20-29 ans en déclarent (77 %) contre 43 % des 50-59 ans. Les femmes jeunes sont aussi plus souvent concernées par les autres types de violences, notamment les propositions sexuelles insistantes (16 %) et le fait d'être suivies (10 %). Subir des violences verbales décroît également avec l'âge. Ces prévalences plus importantes pour les jeunes femmes peuvent s'expliquer sans doute en partie par leur manière d'appréhender les espaces publics. En effet, les jeunes femmes sortent plus souvent que les autres femmes après la tombée de la nuit (52 % contre 39 % en moyenne parmi les femmes enquêtées) et déclarent moins souvent avoir peur de le faire (32 % contre 43 % en moyenne). Les étudiantes sont particulièrement victimes d'au moins 1 fait dans l'année (81 %).

Tout comme dans l'enquête Enveff-Martinique, les femmes actives – qui se déplacent davantage quotidiennement – sont plus souvent victimes que les femmes inactives : environ 6 femmes sur 10 en emploi (63 %), au chômage (60 %) contre moins de la moitié des femmes inactives n'ayant jamais travaillé (48 %).

(12) Pour les femmes âgées de 20-29 ans, certainement en lien avec leurs habitudes de déplacement, ce lieu est cité plus de deux fois plus souvent.

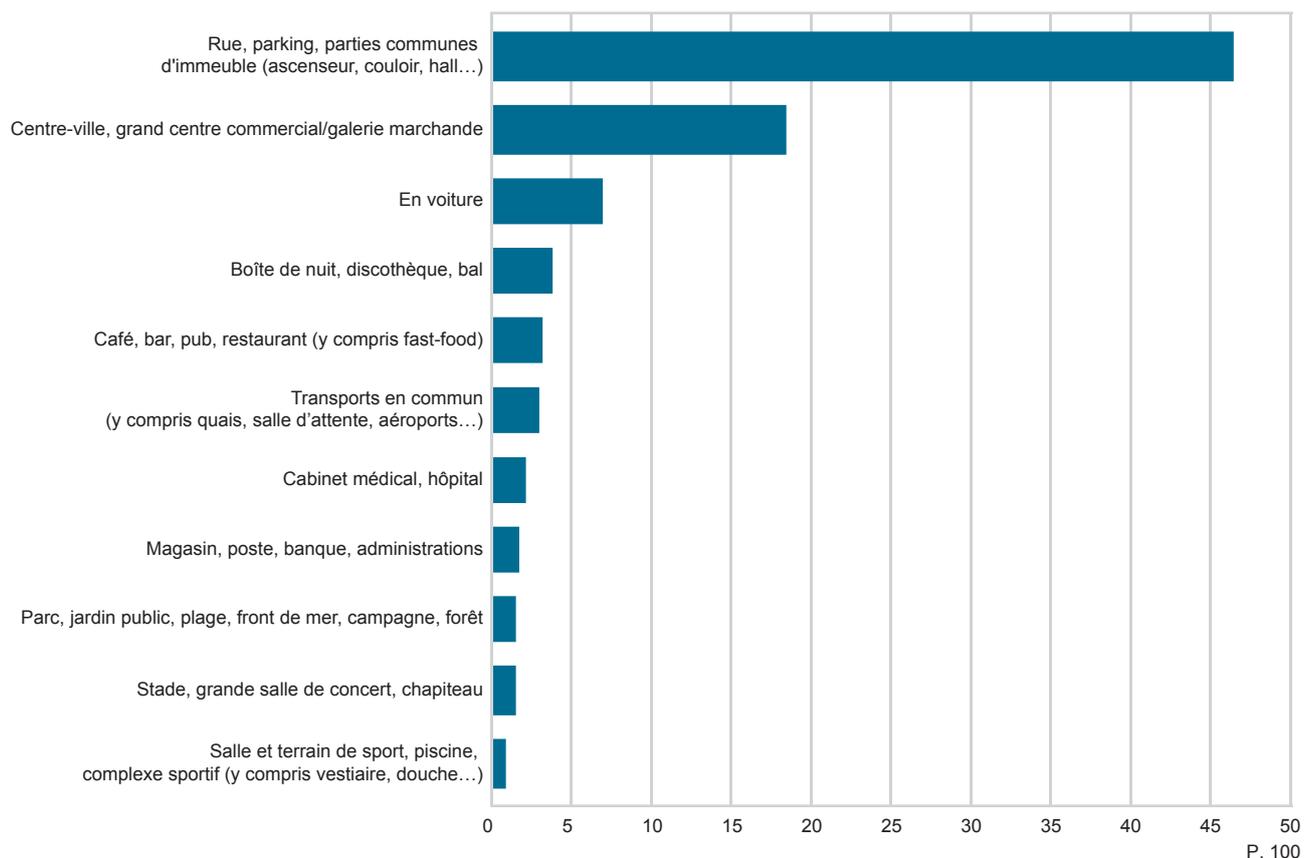
(13) S. Condon, M. Lieber et F. Maillochon, 2005, « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue française de sociologie*, 46(2), p. 265-294 ; https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RFS_462_0265 ; M. Lieber, 2008, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po ; A. Alessandrin, 2019, « Discriminations et harcèlement des femmes dans la ville : une analyse intersectionnelle », in M. Navarre et G. Ubbiali (dir.), *Le genre dans l'espace public*, Paris, L'Harmattan.

Le lieu de socialisation influence le mode d'utilisation des espaces publics et l'exposition aux risques : 67 % des femmes nées dans l'hexagone et 69 % des femmes nées dans un autre territoire d'Outre-mer déclarent des faits de violences dans les espaces publics contre 56 % des natives de la Martinique. La différence avec les femmes nées dans l'hexagone est notamment significative pour les faits de drague (60 % contre 51 % en moyenne) ou d'insultes (21 % contre 13 %). Comme lors de l'enquête Enveff en Martinique, on peut émettre l'hypothèse que les femmes socialisées dans l'hexagone ont une manière d'appréhender les espaces publics – par rapport aux femmes natives de l'île, plus souvent seules, plus souvent le soir, dans des lieux de sociabilité comme des bars, etc. – qui les rendent plus exposées à ces violences et/ou bien qu'elles sont plus à même de dénoncer certains comportements rendus moins acceptables pour elles⁽¹⁴⁾.

Un quart des faits sont déclarés auprès des services de police et de gendarmerie

Deux tiers (68 %) des femmes victimes ayant répondu aux questions sur le fait le plus marquant disent avoir parlé de celui-ci à une ou plusieurs personnes. Suite aux faits de violences subis dans les espaces publics, les femmes et les hommes se confient très souvent à des personnes de leur entourage ou à des professionnel-le-s. Les proches restent aujourd'hui, comme en 2008, les principales personnes auprès desquelles elles se confient : 62 % sont des membres de la famille. Les femmes victimes parlent également des actes subis à un médecin, ce qui confirme que ces professionnel-le-s sont un relai important dans la prise en charge des violences faites aux femmes. Par ailleurs, 24 % des femmes n'hésitent pas à s'adresser aux services de la police ou de la gendarmerie, soit plus du double de l'hexagone. Les violences physiques sont les faits les plus déclarés auprès des forces de l'ordre, mais les insultes le sont également, laissant entendre de fortes tensions interpersonnelles.

Figure 1. Lieux* déclarés par les femmes victimes d'au moins un fait de violence dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (%)



Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Martinique qui ont choisi le fait le plus marquant suivant le nombre de faits et leur gravité. * Une même femme peut avoir déclaré plusieurs lieux. *Lecture* : 6,7 % de femmes ont déclaré que le/les faits ont eu lieu lorsqu'elles étaient en voiture. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Martinique), Ined, 2018.

(14) Par exemple, les femmes enquêtées nées dans l'hexagone sortent plus souvent le soir (54 % contre 39 % en moyenne) et sont moins nombreuses à avoir peur de sortir seules (36 % contre 43 % en moyenne).

Les violences au travail au cours des 12 derniers mois

Depuis le milieu des années 2000, les souffrances et les violences subies au travail, et notamment le harcèlement moral encadré par la loi du 17 janvier 2002, sont reconnues. Autre changement depuis l'enquête Enveff-Martinique de 2008, le harcèlement sexuel, quant à lui, a été redéfini dans le Code pénal, le Code du travail et dans les droits et obligations des fonctionnaires par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012. Enfin, depuis 2017, la campagne #MeToo a encouragé les victimes à parler, contribuant à une moindre acceptation sociétale de ces actes. Le contexte semble ainsi plus favorable qu'en 2008 pour ne plus taire les violences dans la sphère professionnelle.

Avec un taux d'activité qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années et qui a atteint 71 % en 2014 selon l'Insee⁽¹⁵⁾, les Martiniquaises participent autant au marché du travail que la moyenne nationale et sont bien moins souvent à temps partiel que les femmes de l'hexagone (12 % contre 18 %). Elles sont toutefois bien plus touchées par le chômage que ces dernières (28 % contre 15 %) et que les hommes martiniquais (25 %). La ségrégation professionnelle est forte puisque les cinq premiers métiers salariés du secteur privé exercés par les Martiniquaises figurent parmi les métiers les « moins qualifiés » : employées de maison, vendeuses, secrétaires, employées administratives d'entreprise et caissières ou employées de libre-service. Néanmoins, la situation des femmes martiniquaises en emploi se caractérise par une forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures (52 %), et notamment un nombre élevé de femmes dans la fonction publique. Elles représentent également 37 % des chefs d'entreprise, soit 8 points de plus par rapport à la France hexagonale⁽¹⁶⁾.

Les faits investigués

Les questions du module « travail » ont été posées à toutes les personnes qui ont exercé une activité professionnelle d'au moins 4 mois dans les 12 derniers mois précédant l'enquête, y compris les personnes à temps partiel, retraitées ayant un emploi régulier au moins une fois par semaine, ou étudiantes en stage rémunéré ou en emploi. Elles peuvent être au chômage au moment de l'enquête. Au total, 1 226 femmes ont répondu aux questions du module « travail ».

L'enquête Virage permet d'étudier les violences au travail avec 11 faits qui ont été investigués. Comme pour chaque module, la fréquence de chacun des faits est interrogée et regroupée en 3 modalités : « non » ; « oui une fois » ; « oui plusieurs fois ». En outre, l'enquête a permis de recueillir les caractéristiques des victimes et des auteur-e-s, la perception de la gravité des faits déclarés, les lieux et les personnes auprès desquelles les victimes se sont confiées.

Les faits déclarés sur le lieu du travail, ou dans le cadre du travail au cours des 12 derniers mois, ont été classés en 5 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : en face-à-face, par téléphone, e-mail, Internet, y compris les insultes à caractère sexiste ou raciste.
2. *Violences psychologiques* : critiques injustifiées, intimidations, modifications abusives de l'organisation de travail, isolement, sabotage.
3. *Violences physiques* : brutalités, menaces avec armes, tentatives de meurtres.
4. *Harcèlement sexuel* : propos ou attitudes à caractère sexuel suscitant le malaise, propositions sexuelles insistantes. Seul leur caractère répétitif (actes répétés plusieurs fois) est pris en compte.
5. *Violences sexuelles* : attouchements des seins et des fesses, baisers forcés, attouchements du sexe, tentatives de rapports forcés et viols.

Plus d'1 femme en emploi sur 4 a connu au moins une forme de violence au travail, principalement des violences psychologiques

La violence au travail est un phénomène important en Martinique. Au cours des 12 derniers mois, elle a touché plus d'1 femme en emploi sur 4 (27 %), soit sensiblement plus que dans l'hexagone (1 femme sur 5). En outre, les faits sont principalement répétitifs et plus de 3 victimes sur 4 (76 %) déclarent en avoir subi plusieurs à la fois.

Tout comme dans l'hexagone et dans l'enquête Enveff-Martinique, les violences psychologiques, déclarées par 22 % des femmes, sont la forme la plus courante. La déclaration de ces violences a même sensiblement augmenté depuis l'Enveff (17 % en 2008 contre 19 % en 2018 à questions équivalentes⁽¹⁷⁾). Cet indicateur peut être le reflet du contexte du marché de travail particulièrement tendu en Martinique, marqué par une forte précarité.

Une analyse plus spécifique des violences psychologiques montre que, comme en 2008, ce sont les critiques injustifiées, le fait de s'être senti rabaissée et humiliée (11 % dont les deux tiers plusieurs fois) qui sont les actes déclarés en majorité. Ces critiques ont principalement eu lieu en face-à-face. Le fait d'être tenue à l'écart ou de voir l'organisation de son travail abusivement modifiée (9 %) font également partie des principaux faits déclarés. Ces actes peuvent s'apparenter sans doute à du harcèlement moral, dans les cas où ils se produisent plusieurs fois et sont principalement exercés par les mêmes auteur-e-s.

(15) P. Clarenc, 2018, « Inégalités femmes-hommes : les femmes sont davantage en emploi précaire que les hommes », *Insee flash Martinique*, 86 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3363340>.

(16) N. Augustine, E. Dalmasia, P. Clarenc, 2017, « Une majorité de femmes parmi les cadres en Martinique mais les inégalités professionnelles perdurent », *Insee analyses Martinique*, 21.

(17) Dans l'enquête Virage, deux questions supplémentaires ont été ajoutées par rapport à l'Enveff sur le type de violences psychologiques subies sur le fait d'être tenu-e à l'écart et sur une ambiance menaçante. En prenant en compte l'intégralité des questions, 22 % des femmes déclarent des violences psychologiques ; en enlevant les 2 questions supplémentaires, elles ne sont plus que 19 %.

Parmi les auteur·e·s des violences psychologiques et d'insultes, les femmes sont sensiblement surreprésentées (45 %) contre 26 % d'auteurs hommes et 26 % d'auteurs en groupe des deux sexes. La forte ségrégation professionnelle⁽¹⁸⁾, avec des femmes travaillant dans des secteurs très majoritairement féminins, peut expliquer cette proportion d'auteures. Que ce soient des femmes ou des hommes, les auteur·e·s occupent principalement des fonctions de supérieur·e·s hiérarchiques (45 %), mais peuvent également être des collègues (38 %).

Tableau 2. Proportion de femmes* ayant déclaré des faits de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon le type et la fréquence du fait (%)

Type de violences	Virage-Martinique 2018, N = 1 226	
	Au moins une fois...	...dont plusieurs fois
Insultes	7,4	54,0
Violences psychologiques	22,3	70,5
Critiques injustifiées, être rabaissée, humiliée	11,1	63,7
Modifications abusives de l'organisation du travail	8,5	61,2
Être tenue à l'écart	9,1	60,3
Harcèlement sexuel	5,3**	–
Violences physiques	1,4	ns
Violences sexuelles	2,5	ns

Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Martinique et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois au cours des 12 derniers mois. * Une même femme peut être concernée par plusieurs faits. ** Seul le caractère répétitif des faits a été pris en compte. ns : en raison d'effectifs trop faibles, il n'est pas possible de donner la fréquence. *Lecture* : 7,3 % des femmes ont déclaré avoir subi au moins 1 fois des propos, attitudes et propositions sexuels gênants au cours des 12 derniers mois. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Martinique), Ined, 2018.

Les insultes concernent plus de 7 % des femmes et ont lieu dans les trois quarts des cas en face-à-face. Elles n'ont pas augmenté depuis l'Enveff-Martinique.

Si les violences physiques restent rares, un peu plus de 1 %, comme en 2008, elles sont en revanche uniquement commises par des hommes, ces actes pouvant parfois être associés à des agressions sexuelles.

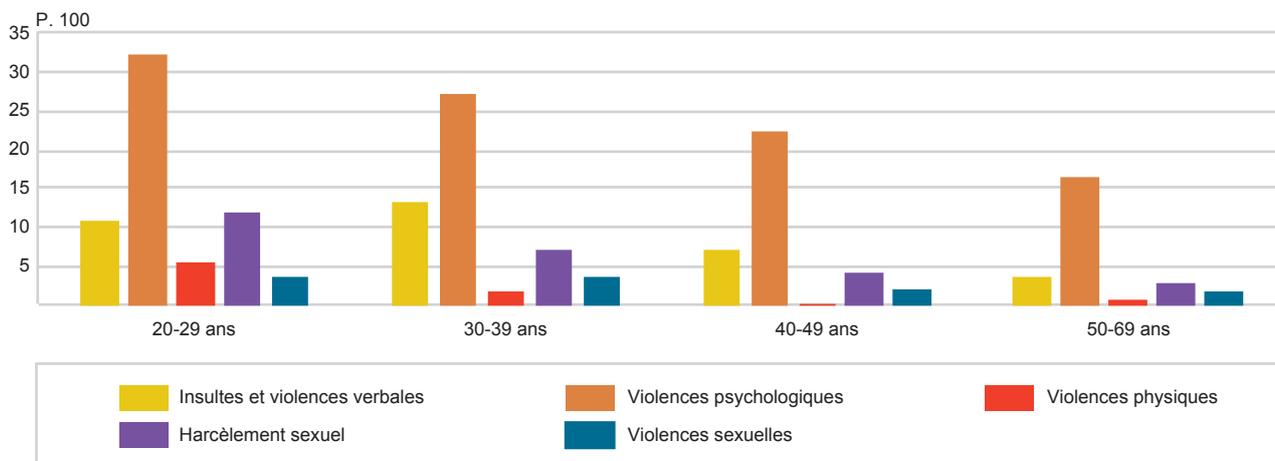
Les jeunes femmes, les salariées de l'État et les indépendantes déclarent davantage de faits de violence au travail

Les jeunes femmes (entre 20 et 29 ans) déclarent les plus forts taux de violences au travail, à l'exception des insultes qui touchent surtout les 30-39 ans (figure 2). L'effet du jeune âge avait déjà été souligné par l'Enveff-Martinique et dans l'hexagone. Ce sont également les jeunes femmes qui cumulent le plus de faits. L'effet de l'âge est sans doute lié à la précarité de l'emploi et à l'absence d'expérience pouvant permettre de lutter, voire de prévenir les situations de violence potentielle. Alors que tous les types de violences au travail diminuent avec l'âge, c'est moins le cas pour les violences psychologiques qui se maintiennent à 17 % entre 50 et 69 ans.

Les autres facteurs de la fréquence des violences au travail sont liés au secteur d'activité. Les femmes ayant des professions indépendantes ou à leur compte déclarent davantage de faits de violences au travail (32 %) que les salariées (27 %). Travaillant souvent seules et en contact avec des clients, ces femmes peuvent être plus souvent en situation de risques de violences.

Compte tenu de la part importante de femmes dans la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, un focus particulier sur cette population semble indispensable. Ce sont les femmes salariées de l'État (31 %), davantage que les salariées de collectivité territoriale, de l'hôpital public ou de la sécurité sociale

Figure 2. Proportion de femmes* ayant déclaré des faits de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon l'âge et le type de violences (%)



Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Martinique et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans les 12 derniers mois. * Une femme peut avoir subi plusieurs faits. *Lecture* : parmi les femmes âgées de 30 à 39 ans, 13,1 % d'entre elles ont déclaré des insultes, 27 % des violences psychologiques, 7 % du harcèlement sexuel, 1,8 des violences physiques et 3,6 % des violences sexuelles. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Martinique), Ined, 2018.

(18) Selon l'Insee, en 2017 (*op. cit.*), l'indice de ségrégation professionnelle place la Martinique au 5^e rang des régions où cette ségrégation est la plus forte, avec une valeur de 0,57.

(26 %) qui déclarent plus souvent des violences. Parmi elles, les fonctionnaires déclarent davantage de faits de violences (32 %). La difficulté de changer d'environnement de travail du fait de son statut, même en cas de violences, le fait de côtoyer les mêmes collègues pendant des années et les enjeux de carrière et de promotion, peuvent alimenter nombre de tensions et expliquer sans doute en partie cette surreprésentation.

Une analyse des violences subies au travail par les femmes selon leur profession permet d'affiner davantage l'analyse (tableau 3). Ainsi, les insultes concernent, pour près de 16 % d'entre elles, et dans des proportions plus importantes que la moyenne, les professeuses de collège et lycée, ainsi que les employées de commerce. Un tiers des femmes cadres ont déclaré des violences psychologiques et le secteur de la fonction publique semble particulièrement ciblé, puisque c'est également le cas des professions intermédiaires administratives de la fonction publique. Ce résultat vient corroborer ce que nous avons vu plus haut de la situation des femmes salariées de l'État. Enfin, les professions intermédiaires de la santé et du travail social méritent une attention particulière avec de fortes prévalences de violences psychologiques (30 %), d'insultes (13 %), de harcèlement sexuel comme vu plus haut (9 %), mais aussi de violences physiques (près de 5 %). Ces dernières sont, au regard de leur profession, plus souvent en présence de personnes en difficulté d'un point de vue sanitaire et social – plus ou moins dépendantes d'elles – ; situation pouvant favoriser sans doute des risques de violences.

1 femme sur 20 est victime de harcèlement sexuel au travail dans l'année

En Martinique, une femme sur 15 (soit environ 7 % d'entre elles) a déclaré au moins une fois avoir subi des propos ou attitudes sexuels la mettant mal à l'aise, ou des propositions sexuelles insistantes dans l'année. Le caractère répétitif de ces actes, c'est-à-dire le harcèlement sexuel, est à hauteur de 5 % (1 femme sur 20), à savoir le double du taux enregistré dans l'hexagone. Toutefois, pour la Martinique, cette forme de violence reste à peu près au même niveau qu'en 2008 : le harcèlement sexuel concernait alors 4 % des femmes dans l'année⁽¹⁹⁾. En outre, Les femmes qui déclarent des faits de harcèlement sexuel énoncent également, pour 61 % d'entre elles, des violences psychologiques au travail. Quant aux violences sexuelles, les tentatives de viol et les viols demeurent très rares (0,2 % en 2008 et 2018), mais les agressions sexuelles (attouchements des seins, des fesses, baisers forcés) concernent 2 % des femmes en 2018⁽²⁰⁾.

Ces faits sont exclusivement perpétrés par des auteurs hommes qui sont régulièrement présents sur le lieu de travail des femmes. Contrairement à 2008, les principaux auteurs ne sont plus les supérieurs hiérarchiques (15 % en 2018 contre 36 % en 2008) mais les collègues (47 %), les usagers et les patients (36 %). L'évolution de la législation ainsi que les sensibilisations à l'égard des supérieurs hiérarchiques ont sans doute contribué à faire baisser le nombre d'auteurs parmi eux. Cependant, la proportion de collègues auteurs traduit peut-être une ambiance de travail propice à l'existence de tels faits et sans doute une méconnaissance de leur caractère délictueux.

Tableau 3. Prévalence par type de violence selon les professions et catégories socioprofessionnelles* occupées par les femmes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (%)**

Professions et catégories socioprofessionnelles	Virage Martinique 2018, N = 1 226			
	Insultes	Violences psychologiques	Harcèlement sexuel	Violences physiques
Artisanes, commerçantes et cheffes d'entreprise	4,4	25,1	10,3	0,0
Professeuses, professions scientifiques	16,0	21,5	0,0	0,0
Cadres, professions intellectuelles et artistiques	10,1	32,5	8,4	1,2
Professeuses des écoles, institutrices et assimilées	9,5	25,9	8,6	0,0
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	13,0	29,8	8,9	4,5
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	4,1	31,3	1,8	0,0
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	4,9	22,1	3,4	0,0
Employées de la fonction publique	4,3	18,2	2,9	2,2
Employées administratives d'entreprise	8,7	20,8	2,9	0
Employées de commerce	15,5	23,6	7,9	2,3
Personnels des services directs aux particuliers	5,0	16,0	2,8	1,7
Ouvrières	4,4	21,4	5,5	0,0
Taux moyen pour l'ensemble des femmes***	7,4	22,3	5,3	1,4

Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Martinique et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans les 12 derniers mois. * Seules les PCS où les effectifs étaient suffisants pour faire des analyses ont été conservées. ** Une femme peut avoir subi plusieurs faits différents. ***cf. tableau 2. *Lecture* : 10,3 % des femmes travaillant comme artisanes, commerçantes ou cheffes d'entreprise déclarent des faits de harcèlement sexuel au cours des 12 derniers mois. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Martinique), Ined, 2018.

(19) Toutefois, le questionnaire de l'Enveff-Martinique n'avait pas la même formulation et ne parlait pas de propositions sexuelles insistantes. Il s'agissait seulement de propos ou attitudes sexuelles qui ont choqué. Aussi le chiffre du harcèlement sexuel a-t-il sans doute été sous-estimé en 2008.

(20) La question n'avait pas été posée en 2008.

Le harcèlement sexuel concerne les femmes à tout âge avec un pic à 12 % entre 20 et 29 ans, qui passe à 7 % entre 30-39 ans, mais il touche les femmes durant toute leur vie professionnelle puisqu'il reste à près de 4 % après 50 ans. Le statut d'emploi des jeunes femmes, davantage précaires, fait sans doute peser sur elles, outre leur jeune âge qui les rend plus souvent vulnérables, des risques plus élevés.

Par ailleurs, le type de profession occupée permet d'identifier des facteurs de risques (tableau 3). Ainsi, être en contact avec des clients, des usagers voire des patients accroît, semble-t-il, les probabilités de subir du harcèlement sexuel : une femme sur 10 « à son compte », c'est-à-dire artisanes, commerçantes et cheffes d'entreprise – soit le double par rapport à la moyenne – déclare des faits de harcèlement sexuel durant les 12 derniers mois ; les femmes des professions intermédiaires de la santé et du travail social ont également des prévalences élevées, soit près de 9 %.

8 femmes sur 10 ont parlé des violences subies au travail

Les Martiniquaises n'hésitent pas à parler de ces actes, puisque 8 femmes sur 10 (soit 83 %) ont parlé des violences subies au travail, majoritairement à des proches

à même de les écouter (conjointes, familles), ou de les voir, de comprendre et de témoigner (collègues). Cette proportion est légèrement inférieure aux enquêtes de Virage hexagone où 9 femmes sur 10 (91 %) se sont confiées à un tiers. Dans plus de la moitié des cas (57 %), les supérieurs hiérarchiques ont été informés et pour un tiers (33 %), ce sont les représentants du personnel. Les médecins, qu'il s'agisse d'un médecin de ville (25 %) ou du médecin du travail (12 %), ont également été mobilisés. Toutefois, comme en 2008, les démarches à caractère judiciaire restent exceptionnelles.

Ce sont les violences psychologiques dont les femmes parlent le plus. Le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles sont davantage tués. Les femmes ne mobilisent pas les mêmes personnes selon le type de violence subie. Outre les proches, les supérieurs hiérarchiques (lorsqu'ils ne sont pas les auteur-e-s) sont mobilisés, particulièrement pour les violences psychologiques (62 %). Néanmoins, alors que les auteurs de harcèlement sexuel sont principalement des collègues, les supérieurs hiérarchiques sont bien moins sollicités pour ce type de faits. Que ce soit pour l'un ou l'autre des types de violences, les représentants du personnel (33 %) ainsi que les médecins sont des interlocuteurs privilégiés auxquels les femmes (25 %) se confient.

Les violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

En 2008, l'enquête Enveff avait permis pour la première fois de fournir des données sur les violences conjugales en Martinique et de fixer ainsi un cadre à l'action publique en matière de prévention et d'accompagnement des victimes. Elle avait souligné les mécanismes des violences conjugales, leur caractère multiforme, l'importance des violences psychologiques, ne les réduisant pas seulement à la figure de la « femme battue ». Elle avait souligné, concernant les violences psychologiques, l'importance des faits de contrôle et de jalousie. L'enquête Enveff-Martinique avait également montré des prévalences de violences conjugales supérieures à l'hexagone, notamment concernant les violences physiques et sexuelles.

Les faits investigués

Dans l'enquête Virage, la relation de couple est définie au sens large, qu'il s'agisse de personnes des deux sexes ou de même sexe, unies par un mariage, un pacs ou en union libre, qu'elles habitent ou aient habité dans un même logement ou non. Les personnes interrogées ont déclaré avoir une telle relation depuis au moins 4 mois ou en avoir eu une ayant duré au moins 4 mois pendant les 12 derniers mois. Elles ont été interrogées sur les faits de violence éventuellement subis dans le cadre de cette relation. Pour les résultats analysés ici, les chiffres sont donnés uniquement pour les couples hétérosexuels.

Au total 1 237 femmes ont déclaré être en couple ou l'avoir été plus de 4 mois dans les 12 derniers mois.

23 questions ont été classées en 4 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : injures, insultes.
2. *Violences psychologiques* : jalousie et contrôle, dévalorisation, dénigrement, refus de parler, ambiance menaçante, empêcher l'accès à l'argent, confiscations des papiers, des clés, etc., menace de s'en prendre aux enfants.
3. *Violences physiques* : bousculée violemment, empêchée de sortir ou mise à la porte, coups, blessures, tentatives de meurtre.
4. *Violences sexuelles* : sexualité contrainte, actes et pratiques sexuels forcés.

Plus du tiers des femmes déclarent avoir subi des violences psychologiques

Pour saisir au mieux les situations de violences conjugales, il convient d'adopter une approche globale. En effet, c'est moins la nature des faits que leur répétition, voire leur cumul et leur contexte, qui détermine la gravité des situations de violence⁽²¹⁾.

(21) Voir M. Jaspard, 2011, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », p. 38.

Les violences psychologiques demeurent les violences les plus courantes avec un taux de prévalence élevé, touchant plus du tiers des femmes (tableau 4). L'indicateur ne tient compte que du caractère répétitif des actes pour ce type de violences. Pour 16 % des femmes qui déclarent des violences psychologiques, il est même possible de les caractériser comme du harcèlement, lequel a augmenté de 1,4 point par rapport à 2008, à questions semblables. Les violences physiques ont, elles aussi, légèrement augmenté, passant de 2 à 3 % en dix ans.

Il semble intéressant de souligner que l'écart de taux de prévalence pour chacun des types de violences, entre la Martinique et l'hexagone, s'est creusé, particulièrement pour les violences psychologiques, dans cette dernière décennie⁽²²⁾. L'augmentation de ces prévalences de violences conjugales est toutefois à prendre avec prudence car elle peut correspondre à une hausse des déclarations plutôt qu'une multiplication des faits. En effet, les campagnes de sensibilisation pour dénoncer les violences conjugales, dont celle de 2017 sur les violences psychologiques, ont pu avoir pour effet une prise de conscience de nombre de femmes et faciliter la parole de celles-ci.

Par ailleurs, les violences ne sont pas ponctuelles puisque plus d'1 femme sur 2 ayant au moins subi 1 fait grave, ou 2 faits et plus, déclare que les faits se sont également produits avant les 12 derniers mois.

Tableau 4. Proportion de femmes* ayant déclaré des faits de violence dans le couple au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (en %)

Type de violences	Virage-Martinique, 2018, N = 1 237
Insultes	9,2
Violences psychologiques** :	34,2
Jalousie/contrôle**	19,2
Dénigrement**	23,1
Harcèlement***	15,6
Violences physiques	3,0
Violences sexuelles	1,6

Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à La Martinique et étant en couple ou ayant été en couple au moins 4 mois dans l'année. * Une femme peut avoir déclaré plusieurs faits. ** Au moins 1 fait subi plusieurs fois ou au moins plusieurs faits une fois. *** Au moins 3 faits dont un plusieurs fois. *Lecture* : 3 % des femmes déclarent des violences physiques au cours des 12 derniers mois. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Martinique), Ined, 2018.

Davantage de faits de violences parmi les séparations récentes⁽²³⁾

Parmi les personnes en couple pendant plus de 4 mois au cours de l'année passée, une partie s'est séparée dans l'année. Tout comme dans l'hexagone, c'est au sein de ces couples que la proportion de faits de violences

est la plus importante, ce qui laisse à la fois supposer des violences au moment de la séparation et/ou des conflits et violences antérieurs, entraînant la séparation. Parmi les femmes en couple, 22 % sont en situation de cumul avec 3 faits et plus, mais plus de la moitié, avec 58 %, pour celles qui se sont séparées dans l'année. Tous les types de violences doublent, voire triplent : de 32 % pour les femmes en couple, les violences psychologiques passent à 61 % lorsqu'elles se sont séparées dans l'année ; quant au harcèlement, il passe de 13 % à 37 %. Les violences les plus graves augmentent aussi de manière très significative. Ainsi, les violences physiques touchent 7 % des femmes séparées dans l'année contre 3 % des femmes en couple et les violences sexuelles 3 % d'entre elles contre 1 %.

Les séparations sont généralement précédées par des périodes de crises, propices aux tensions ; un sentiment de colère et de rancœur peut persister au moment de l'enquête, mais il est également plus aisé de parler de faits de violence une fois que la relation est terminée.

Un indicateur de violences conjugales qui concerne 1 femme sur 5 dans les 12 derniers mois

Parce qu'il faut prendre en compte un grand nombre de variables sur la situation sociale et les rapports au sein du couple, il est encore prématuré, à ce stade de l'analyse, de distinguer trois phénomènes : la « violence réactive », commise par des femmes elles-mêmes victimes, à l'encontre de leur conjoint violent ; la « violence situationnelle », violence ponctuelle commise par des hommes comme des femmes, qui peut être grave mais qui n'est pas inscrite dans la durée ; et le « terrorisme conjugal », violence conjugale unilatérale, installée dans la durée et destructrice psychiquement, voire physiquement⁽²⁴⁾.

Pour ces premiers résultats⁽²⁵⁾, nous avons toutefois essayé d'identifier des profils dits « à risques plus élevés » en créant un indicateur global de violence conjugale qui tient compte du type de violences, de sa fréquence, de la gravité ressentie et en le testant avec un certain nombre de variables (âge, situation matrimoniale, rapport à l'emploi, durée de couple, etc.). Une telle situation de violences conjugales est identifiée si l'enquêtée déclare au moins une violence physique, sexuelle ou psychologique (telles que violences ou menaces sur les enfants, climat de tension ou menaces de mort ou de suicide) ou un fait répété de violence psychologique (jalousie, contrôle, dénigrement, contrôle économique), déclaré grave ou cumulé avec un autre fait du même type. L'indicateur global de violences conjugales ainsi élaboré concerne près de 18 % des femmes à la Martinique (tableau 5).

(22) En 2008, les taux de prévalence des violences psychologiques et du harcèlement étaient proches de ceux enregistrés par l'Enveff pour les femmes résidant dans l'hexagone en 2000.

(23) Le module « Ex-conjoint » de l'enquête n'a pas encore fait l'objet d'analyses.

(24) Cf. M.P. Johnson, 2017, « Personal social history of a typology of intimate partner violence », *Journal of Family Theory and Review*, 9, p. 150-164.

(25) Il conviendra également, afin de mieux comprendre les processus de violences conjugales, d'analyser les parcours des victimes tout au long de la vie (violences dans l'enfance, la famille ou avec un ex-conjoint).

Les facteurs associés : l'âge, la dépendance économique et sociale, et les difficultés connues dans l'enfance

L'âge, à relier avec la durée et le type de relation, est une première variable significative. Ce sont bien, comme l'ont montré les enquêtes précédentes, les jeunes femmes (20-29 ans) qui sont les plus exposées à tous les types de violences. La part des femmes subissant des violences conjugales est divisée par deux entre les femmes de 20-29 ans et celles de 40-49 ans, respectivement 29 % contre 14 %. Le caractère plus ou moins durable des couples de ce groupe d'âges peut sans doute expliquer une plus grande propension aux conflits pouvant générer, dans certains cas, des violences. Toutes les formes de violences diminuent avec l'âge des femmes. Un effet de génération est également possible. Les femmes des générations plus récentes (nées dans les trois dernières décennies) sont sans doute plus promptes à identifier et dénoncer des faits de violence que leurs aînées.

Comme l'Enveff-Martinique et Virage-hexagone l'ont montré, quel que soit leur emploi, les femmes de toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées par les actes de violences avec des niveaux de prévalences assez proches (tableau 5).

La situation dans l'emploi reste déterminante. Comme en 2008, l'indicateur de violences conjugales croît avec l'inactivité des femmes. En revanche, l'inactivité ou le chômage du conjoint semble jouer un rôle peu important puisqu'il n'y a qu'un point de différence entre le conjoint au chômage et celui en emploi. Or, cette situation du conjoint face à l'emploi était un facteur déterminant dans les enquêtes passées. C'est pourquoi, il nous a semblé intéressant de tester l'hypothèse de la différence de situation face à l'emploi entre les femmes et les hommes au sein du couple, comme facteur de violences. Il en ressort que lorsque les deux conjoints sont au chômage ou inactifs, l'indicateur de violences conjugales atteint les 30 %. En Martinique, le taux de chômage étant particulièrement élevé, tant pour les femmes que pour les hommes, ce facteur de risque est à prendre en compte. Les situations de précarité, accompagnées sans doute d'importantes difficultés financières, constituent ainsi l'un des facteurs de risques de violences conjugales. Par ailleurs, être active tandis que son conjoint est au chômage ou inactif, semble plutôt diminuer, de façon contre-intuitive, le risque de violences. Lorsque le conjoint est actif, la situation de la femme – active, au chômage ou inactive – ne modifie pas sensiblement l'indicateur de violences conjugales, compris entre 18 % et 19 %. Il conviendra d'approfondir plus finement ces éléments.

La situation conjugale et familiale des femmes fournit d'autres variables significatives. Les femmes en couple non cohabitant déclarent davantage de violences conjugales que les autres : 17 % contre 15 %. Les femmes en union libre vivent davantage des situations de violences conjugales que les femmes mariées : 18 % contre 15 %.

Les types de couple et les générations sont sans doute à prendre en considération pour interpréter ce résultat. Des analyses ultérieures sur la durée du couple permettront d'affiner ces éléments.

Par ailleurs, l'enquête de 2008 avait montré que le pluri-partenariat (multipartenariat simultané) supposé du partenaire, constitutif d'une forme d'injonction à la virilité en Martinique⁽²⁶⁾ – était un facteur de risques⁽²⁷⁾. En 2018, près de 26 % des femmes qui ont déclaré des violences, pensent ou sont sûres que leur conjoint a des rapports sexuels avec une autre femme. Les femmes qui pensent ou qui sont sûres que leur conjoint est infidèle, déclarent des violences dans des proportions nettement plus importantes que les autres : des insultes pour 25 % d'entre elles (contre 6 %) ; 60 % de violences

Tableau 5. Proportion de femmes ayant déclaré des violences conjugales au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête selon le statut d'activité (%)

Indicateur global de violence conjugale	17,7
<i>Catégorie socioprofessionnelle</i>	
Agricultrices, exploitantes	ns
Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprise	10,1
Cadres et professions intellectuelles	17,0
Professions intermédiaires	17,8
Employées	17,9
Ouvrières	14,8
<i>Situation des femmes au regard de l'emploi</i>	
En emploi	16,4
Au chômage	17,3
Inactives n'ayant jamais travaillé	23,6
Inactives ayant déjà travaillé	24,6
Retraitées	11,0
<i>Situation du conjoint* au regard de l'emploi</i>	
En emploi	18,6
Au chômage	19,4
Inactif	14,2
<i>Situation des 2 conjoints* au regard de l'emploi</i>	
2 actifs	18,0
2 chômeurs ou inactifs	30,0
2 retraités	8,2
Femme chômeuse ou inactive/conjoint actif	19,0
Femme active/conjoint chômeur	15,3
Femme active/conjoint inactif	5,7
Femme active/conjoint retraité	9,1
<i>Champ</i> : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant à la Martinique et étant en couple ou ayant été en couple au moins 4 mois durant les 12 derniers mois. * Uniquement femmes encore en couple au moment de l'enquête ; ns : non significatif. <i>Lecture</i> : 11 % des femmes retraitées sont en situation de violences conjugales. <i>Source</i> : enquête Virage dans les Outre-mer (Martinique), Ined, 2018.	

(26) Cf. N. Lefaucheur et S. Mulo, 2012, « La construction et les coûts d'une injonction à la virilité à la Martinique », in D. Dulong, C. Guionnet et E. Neveu (dir.), *Boys don't cry! Les coûts de la domination masculine*, Presses universitaires de Rennes, p. 207-230.

(27) N. Lefaucheur et E. Brown, 2011, « Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique », *Politiques sociales et familiales*, 106, p. 9-23.

psychologiques (contre 26 %) et 11 % de violences physiques (contre 1 %). Le pluripartenariat masculin, connu ou supposé, reste ainsi un facteur de risques.

Enfin, l'enquête confirme, comme l'avait déjà souligné l'Enveff-Martinique en 2008, que les difficultés connues dans l'enfance et l'adolescence apparaissent comme des facteurs augmentant le risque de subir des violences conjugales psychologiques et/ou physiques : alors que les violences conjugales concernent 18 % de l'ensemble des femmes de la Martinique, elles passent à 26 % pour les femmes ayant déclaré un climat de tensions ou de violence entre les parents dans l'enfance, à 23 % pour celles ayant eu des conflits très graves avec le père et/ou la mère, et montent jusqu'à 29 % pour celles qui ont subi des punitions perçues comme injustes et des coups dans l'enfance.

Les femmes ne restent pas silencieuses

Les faits de violences dans le couple sont ceux dont les femmes parlent le moins⁽²⁸⁾, comparativement aux espaces publics et au travail, et en Martinique dans une moindre proportion que dans l'hexagone : elles ne sont que 61 % contre 66 % dans l'hexagone. Les femmes qui en parlent se confient le plus souvent aux proches, famille et ami-e-s (respectivement 59 % et 68 %). Elles vont également en parler en dehors du cercle des proches et auprès des institutionnel-le-s. Ce sont les médecins qui sont principalement mobilisés, à hauteur de 14 %. Enfin, 9 % des faits de violences ont été déclarés à la police ou à la gendarmerie par les femmes ou une autre personne dont le tiers fait l'objet de suites judiciaires pénales.

Autres résultats à venir

L'enquête réalisée à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe donnera lieu à plusieurs exploitations thématiques plus approfondies et à des travaux qualitatifs complémentaires. Les analyses porteront plus spécifiquement sur : le contexte dans lequel se produisent ces violences – parcours de vie, sphère – et les facteurs de protection ou d'aggravation ; les conséquences de ces violences sur la santé, les modes de vie, les parcours ; les recours (réseau amical, associatif, institutions de

santé, de police, etc.) mobilisés par les victimes et leurs effets. Des analyses spécifiques sur les violences au travail, sur les hommes victimes ainsi que sur les violences durant l'enfance, seront également conduites.

Pour suivre l'actualité des résultats de l'enquête – dont l'ensemble des premiers résultats pour chaque territoire – voir le site Internet : <https://viragedom.site.ined.fr/fr/>

(28) Seules les femmes ayant déclaré des violences et ayant intégré le bloc de questions sur le « fait marquant » ont pu répondre à ces questions.

L'équipe Virage dans les Outre-mer

L'équipe scientifique de l'Ined

Stéphanie Condon, responsable scientifique, chargée de recherche

Sandrine Dauphin, directrice de projets

Justine Dupuis, chargée d'études démographiques

Meoïn Hagège, post-doctorante

Membres du service des Enquêtes et sondages (SES) de l'Ined

Gwennaëlle Brilhault, responsable du service

Amandine Stephan, référente pour l'enquête

Géraldine Charrance, statisticienne

Et ponctuellement, Bernard de Clédat, Valérie Laprée,

Efi Markou, Sandrina Ragazzi et Patricia Thauvin.



Ipsos Antilles

L'équipe encadrante

Sandrine Curton, Maïté Gabory, Mirella Lartigue,

Fabienne Pierre-Louis, Elodie Tsikounou,

Myriame Vincent-Sully.

Les enquêtrices

Fabienne Barbot, Laury B.,

Esther Brodley, Sandrine Consel, Livia Cratere,

Sabrina Cratere, Nadia D., Laurianne Dondon,

Nicol Eddie, Eusy Florus, Soléane Honore, Linda Ludoski,

Gladis Louri-Nellec, Sara Marem, Sharmilla Marius,

Lucie Meslien, Sabrina Mirville, Béatrix Pecome,

Yvonne, Priscilla Rome, Jessica Tanasi, Jessica Ursulet,

Laurianne Vallade-Bois, Sabrina Varsovie.



ined

INSTITUT
NATIONAL
D'ÉTUDES
DÉMOGRA
PHIQUES



Ined – Institut national d'études démographiques

9, cours des humanités, 93322 Aubervilliers • Tél. : 01 56 06 20 00 • www.ined.fr